



Communiqué de presse de la Municipalité

Arrêté anti-pesticide : **Malakoff à nouveau convoquée au Tribunal, le Préfet s'acharne pour interdire notre arrêté !**

Malakoff, le 21 février 2020 - Alors que le Tribunal de Cergy Pontoise a tranché le 11 décembre 2019 en faveur de la Ville de Malakoff, le Préfet des Hauts-de-Seine fait appel de la décision et continue de vouloir faire interdire notre arrêté anti-pesticide.

Avec Nanterre et Bagneux, nous sommes convoqués jeudi 27 février à 10h au Tribunal Administratif de Versailles.

Nous nous y rendrons, en nombre, avec enthousiasme et détermination, pour continuer à défendre notre environnement et la santé publique des habitant.e.s menacée par ces pesticides dont la dangerosité est reconnue dans nos campagnes comme dans nos villes.

Nous tenons à remercier le cabinet d'avocat de Me Corinne Lepage qui nous accompagnera à nouveau et qui défend depuis le début les Maires et collectivités engagées dans ce combat sanitaire.

Contact presse : Fanny SIZORN, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

